

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2013

Transfert compétence éclairage public au SDE 35

La commune transfère, à compter du 1^{er} janvier 2015, la compétence travaux et maintenance en éclairage public au SDE 35, syndicat intercommunal dont elle fait partie. Les installations d'éclairage restent propriété de la commune et seront mises à la disposition du SDE pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Travaux aménagement plateau sportif

Le plateau sportif extérieur près de la salle de sport sera rénové : couche de surface du terrain de tennis, aménagement de l'autre partie : sol sportif, tracé des aires de jeux, matériel sportif, structures de roller, main courante et clôtures pour un coût de 41 061,49 € HT – 49 109,54 € TTC.

Demandes de fonds de concours auprès de Montfort Communauté

Une participation financière sous forme de fonds de concours "aide aux projets des communes" est sollicitée auprès de Montfort Communauté pour l'aménagement du plateau sportif (20 530 €) et pour la réfection des enduits des logements collectifs du 2 rue du presbytère (30 330 €).

Droit de préemption urbain

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption sur la vente d'une habitation au 8 chemin de ronde.

Participation de la commune à la garderie périscolaire de l'école St Melaine

Le montant de la subvention apportée à la garderie de l'école St Melaine est de 6 000 € pour l'année scolaire 2013/2014.

Dépenses d'investissement 2014 – Autorisation engagement dépenses

Autorisation est donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétisés en 2013, dans l'attente du vote du budget 2014.

Hébergement temporaire d'urgence – T1 bis

La commune met à disposition du CCAS de la commune un logement T1 bis du 2 rue du Presbytère pour entrer dans le dispositif d'hébergement temporaire d'urgence en Brocéliande.

Réforme des rythmes scolaires – organisation horaires rentrée septembre 2014

La proposition d'organisation des temps scolaires faite par le comité de pilotage "réforme des rythmes scolaires" ayant reçu un avis favorable des conseils d'école et d'établissement, est présentée. Un avis favorable du conseil est émis et sera transmis au Directeur d'Académie qui arrêtera le projet d'organisation pour chaque école.

Subvention

Une subvention de 300 € est apportée à deux jeunes participant au raid étudiant "4L Trophy" qui se déroulera en février prochain, course solidaire acheminant chaque année du matériel scolaire au bénéfice des écoliers marocains.

Vacations animation ALSH

Le montant de la vacation pour une journée d'animation ALSH (vacataires complétant l'équipe permanente d'animation) est fixé à 71 € brut à compter de janvier 2014.